

Administrer les États du pape



*Règlement sur la tirage
de la soie pris par le vice-
légal Passionéi (détail),
12 juin 1758 (AD
Vaucluse 9 J 2/77)*

Administrer les États du pape : les règlements des vice-légats d'Avignon

Rendez-vous avec Bernard Thomas, archiviste chargé des archives anciennes, modernes et privées aux archives départementales de Vaucluse

A partir de 1600 et jusqu'en 1790, Avignon et le Comtat Venaissin, possessions du Saint-Siège ont été administrés au nom du pape par des vice-légats permanents. Les règlements et ordonnances qu'ils ont promulgués, sur des sujets aussi variés que l'administration des communautés, l'entretien des chemins, la chasse, le jeu de hasard, etc. sont aujourd'hui éparpillés dans plusieurs fonds. Un patient travail a permis d'en établir un catalogue.

La mise en ligne de ce catalogue s'accompagne de la reproduction de près de 200 règlements constituant, avec les statuts communaux, le second volet du corpus normatif en matière réglementaire d'Avignon et du Comtat.

Rencontres, 29 novembre 2019



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON